



COMMUNE DE JETTE
AVIS DE PUBLICATION
ELECTIONS COMMUNALES
DU 14 OCTOBRE 2018
RECLAMATION

En application de l'article 10 de l'arrêté royal du 6 septembre 1988 fixant les modalités de fonctionnement du Collège des gouverneurs de province institué par l'article 131bis de la loi provinciale, la commune de Jette informe le public du fait qu'une réclamation contre les élections communales du 14/10/2018 à Jette a été introduite en date du 24/10/2018.

Cette réclamation est consultable au service Affaires générales (Maison communale - chaussée de Wemmel 100) pendant 6 jours ouvrables, soit du lundi 05/11 au lundi 12/11/2018 inclus :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h ;
- jeudi de 13h à 18h.

Toute personne peut, dans les 8 jours après le premier jour de l'affichage du présent avis, adresser un mémoire au Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale, Rue du Chêne 22 à 1000 Bruxelles, sous pli recommandé à la poste.

Jette, le 31 octobre 2018.
Par délégation du Bourgmestre H. Doyen,
La Bourgmestre f.f.,
Claire Vandevivere (s)